



Consultation sur la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029

MÉMOIRE

Déposé à Environnement et changement climatique Canada
le 12 mai 2026



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Recherche

Claire Garon, membre du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

Bérénice La Selve, chercheuse-analyste, Regroupement national des Conseils régionaux de l'Environnement (RNCREQ)

Blaise Rémillard, responsable mobilité et urbanisme, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Martin Vaillancourt, directeur général, RNCREQ

Rédaction

Bérénice La Selve, chercheuse-analyste, RNCREQ

**Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement du Québec**
Maison du développement durable #380A
50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC, H2X 3V4
514 861-7022
www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE.....	4
Introduction.....	5
Pilier 1. Bâtir une société inclusive et résiliente.....	5
Pilier 2. Stimuler la croissance propre.....	5
Objectif 2.2 : Renforcer la résilience et la durabilité de l’agriculture canadienne.....	5
Objectif 2.3 : Augmenter le nombre de ménages vivant dans un logement acceptable et Objectif	
2.4 : Promouvoir l’efficacité énergétique.....	7
Objectif 2.5 : Accroître l’accès au transport durable.....	8
Pilier 3. Protéger l’environnement et notre bien-être.....	12
Objectif 3.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	12
Objectif 3.2 : Soutenir l’adaptation aux changements climatiques.....	16
Objectif 3.3 : Protéger et remettre en état les écosystèmes et la biodiversité du Canada.....	17
Objectif 3.4 : Améliorer la qualité de l’eau et de l’air.....	20
Objectif 3.5 : Réduire et gérer les déchets.....	20
Conclusion.....	24
Récapitulatif des recommandations.....	25
Bibliographie.....	27

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de 50 ans. Les dix-sept CRE sont nés du désir de groupes environnementaux de créer un organisme régional de concertation en environnement. Les premiers CRE ont été mis sur pied au début des années 70 au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie). Au fil des ans, chaque région administrative (sauf le Nord-du-Québec) s'est donné son propre CRE, le dix-septième ayant été fondé en 2023 aux Îles-de-la-Madeleine.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les dix-sept CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyen.ne.s et des entreprises.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions en leur nom.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Introduction

Jusqu'au 12 mai 2026, la version préliminaire de la Stratégie gouvernementale en développement durable 2026-2029 du Canada est ouverte à la consultation.

Le RNCREQ formule des observations sur l'évolution de la SGDD par rapport à ses versions antérieures. Il expose également les avancées permises par les projets portés par les CRE en matière de développement durable au Québec, afin de souligner sa capacité à soutenir la mise en œuvre de la SGDD.

Le RNCREQ salue l'évolution de la SGDD vers une version plus structurée et élaborée au fil de ses itérations.

Pilier 1. Bâtir une société inclusive et résiliente

Le RNCREQ relève que cette section vise à accroître la confiance du public envers le gouvernement fédéral. Or, le projet de loi C-5 (Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada) autorise l'approbation de projets désignés comme « d'intérêt national » sans évaluation environnementale ni consultation publique. Ce recul démocratique suscite des inquiétudes quant à la déconnexion entre le gouvernement fédéral et la population.

Afin de renforcer la confiance du public envers le gouvernement (objectif 1.1) et de préserver l'intégrité du processus démocratique, le RNCREQ recommande qu'aucun projet normalement soumis à une consultation publique en vertu de la réglementation environnementale ne puisse y échapper.

Pilier 2. Stimuler la croissance propre

Le RNCREQ est d'avis que le terme « croissance propre » n'est pas adéquat. En effet, avant de croître en produisant davantage et en consommant davantage, il importe d'augmenter la sobriété et la circularité de notre économie. Toutes les recommandations de cette partie visent ce double objectif.

Objectif 2.2 : Renforcer la résilience et la durabilité de l'agriculture canadienne

Cible 2.2.1 : Veiller à ce que le pourcentage d'exploitations agricoles en bonne santé financière demeure supérieur à 90 %.

Le RNCREQ observe que la SGDD 2026-2029 ne présente qu'une seule cible concernant la résilience et la durabilité de l'agriculture canadienne, et que cette cible concerne uniquement la bonne santé financière des exploitations. Pourtant, la mouture de 2022-2024 visait « D'ici 2030, favoriser l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale », élaborer un « plan agricole vert en 2023 », « établir le Partenariat canadien pour l'agriculture et d'ici le 1er avril 2023 », et « lancer le Partenariat pour l'agriculture canadienne durable »¹. Le RNCREQ constate que le Partenariat canadien pour l'agriculture / Partenariat pour l'agriculture canadienne durable a été lancé -un accord quinquennal de 3,5 milliards de dollars conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et qui s'étendra de 2023 à 2028².

¹ Gouvernement du Canada. *Plan ministériel 2023-2024 : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable des Nations Unies*

² Le RNCREQ n'a cependant pas pu n'a pu en confirmer les cibles et objectifs car la page était hors ligne au moment de sa visite le 7 mai 2026.

Le RNCREQ se déclare inquiet de la diminution de l'attention portée par la SGDD à la durabilité de l'agriculture canadienne, surtout dans un contexte où le Rapport d'étape de 2025 indique que « l'indice de durabilité agro-environnementale au Canada est passé de 66 en 2016 à 64 en 2021, ce qui correspond à une détérioration »³, et classe cette cible dans la catégorie de performance la plus basse dans son tableau récapitulatif.

Pour renforcer la résilience de l'agriculture canadienne face aux changements climatiques, Le RNCREQ est d'avis que la santé financière des exploitations agricoles n'est pas un indicateur suffisant. Il est essentiel de maintenir la santé des écosystèmes qui la sous-tendent.

Le RNCREQ recommande d'ajouter à l'objectif 2.2 des cibles et indicateurs portant sur la protection des écosystèmes qui soutiennent les activités agricoles canadiennes, notamment les pratiques agro-environnementales.

Comme l'a souligné le RNCREQ dans plusieurs prises de position adressées au gouvernement québécois, le respect de la capacité de support des milieux naturels est le socle sur lequel doit reposer tout développement ou implantation de nouvelles activités agricoles.

Le RNCREQ recommande que le gouvernement fédéral mette en place des incitatifs permettant d'assurer que dans toutes les provinces les activités agricoles se déroulent dans le respect de la capacité de support des milieux naturels.

Dans cette optique, le RNCREQ présente les principales recommandations présentées au gouvernement québécois afin de favoriser des pratiques agro-environnementales vertueuses :

- **Favoriser l'adoption des principes suivants dans l'encadrement réglementaire des pratiques agricoles :**
 - **Que les activités de conservation, compte tenu de leur bénéfice pour la productivité agricole, soient considérées comme activité agricole ne nécessitant pas le dézonage, à moins qu'il ne s'agisse d'un zonage conservation⁴.**
 - **Favoriser les mesures réglementaires permettant que le morcellement d'un lot de terre agricole soit autorisé aux fins de conservation, via l'acquisition par un organisme de conservation reconnu.⁵**
 - **Créer un zonage de type conservation / préservation de la biodiversité en territoire agricole⁶.**
 - **S'assurer que l'acte de conseil et l'acte de vente des pesticides soient séparés.⁷**

- **Favoriser les pratiques agro-écologiques suivantes :**
 - **Reconnaître la valeur écologique des friches en territoire agricole.⁸**
 - **Établir une réglementation claire permettant de mesurer les bandes riveraines, et s'assurer que ces bandes soient appliquées grâce à des incitatifs⁹.**
 - **Encourager la mise en place d'un couvert végétal enraciné et vivant durant l'hiver.**
 - **Appliquer de bonnes pratiques de protection de la connectivité écologique telles que celles recommandées dans le [Guide](#) du CRE Mauricie¹⁰.**

³ Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'étape de 2025 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026*, p.14

⁴ RNCREQ, 2025. *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*, p. 5.

⁵ *Ibid.*

⁶ RNCREQ, 2023. *Consultation sur les OGAT*, p.26.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ RNCREQ, 2026. *Consultation sur le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales*, p.26 à 28.

¹⁰ *Ibid.*, p.35.

- **Favoriser les pratiques de protection de l'eau suivantes :**
 - **Que l'ouverture de nouvelles parcelles agricoles fasse l'objet d'une évaluation des impacts cumulatifs de cette nouvelle culture sur le bassin versant¹¹.**
 - **S'assurer qu'un bilan phosphore soit effectué annuellement pour toutes les exploitations.¹²**
 - **Renaturaliser les cours d'eau en milieu agricole qui ont été linéarisés / rectifiés.¹³**

Voici un exemple de projet permettant de favoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales :

Bandes riveraines : accompagnement des MRC par le CRE Montérégie

La MRC des Maskoutains a adopté, en 2021, une entente intermunicipale relative à l'inspection des rives en zone agricole. Ainsi, elle assure le suivi de la conformité des bandes riveraines, mais offre également un service d'accompagnement des producteurs pour un meilleur aménagement des rives. L'ensemble de ces services a démontré des résultats très prometteurs avec un taux de conformité des bandes riveraines passant d'environ 40% à près de 80% en 5 ans. Ceci démontre qu'avec les bons outils et une présence sur le terrain, des gains rapides et importants peuvent être réalisés en matière de protection des bandes riveraines. Face au succès de la MRC des Maskoutains, d'autres MRC de la Montérégie ont développé une approche similaire. Une communauté de pratique régionale, incluant les 12 MRC de la Montérégie ainsi que l'agglomération de Longueuil, a vu le jour ; elle vise à développer des outils et compétences et ultimement développer des modèles similaires d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines.

Objectif 2.3 : Augmenter le nombre de ménages vivant dans un logement acceptable et Objectif 2.4 : Promouvoir l'efficacité énergétique

Cible 2.3.1 : Plus de 72 % des ménages vivent dans un logement acceptable (d'ici 2036).

Cible 2.4.1 - L'amélioration de l'efficacité énergétique au Canada mène à des économies d'énergie équivalent à la consommation annuelle de plus de 12 millions de foyers (1 200 pétajoules, d'ici 2030).

Le RNCREQ est d'avis que la tarification dynamique est un outil puissant pour encourager à l'efficacité énergétique. De plus, afin de préserver l'équité et encourager l'efficacité sans pénaliser les utilisateur-ices vulnérables, le RNCREQ est d'avis que les industries et les grands utilisateurs privés doivent payer un juste prix pour leur importante consommation, mais que les ménages démunis doivent être protégés. Enfin, il importe de moderniser le cadre réglementaire de la construction et de la rénovation afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le RNCREQ recommande l'application de la tarification dynamique des ressources énergétiques.

Le RNCREQ recommande d'encourager l'actualisation du code du bâtiment de chaque province avec les meilleures pratiques en termes d'efficacité énergétique.

Afin d'accélérer l'atteinte de l'efficacité énergétique, Il faut également soutenir les projets et programmes qui favorisent la réflexion et les actions dans ce domaine.

¹¹ RNCREQ, 2024. *Commentaire sur les Modifications réglementaires sur les prélèvements d'eau (...)*, p.7.

¹² *Ibid.*

¹³ RNCREQ, 2024. *Mémoire : Le territoire et les activités agricoles du Québec - volet 2*, p.13.

Les CRE sont des acteurs privilégiés pour faire la promotion de l'efficacité énergétique dans leurs régions. Voici quelques exemples de projets actuellement en cours :

EfficaCité

Partenaires: Hydro-Québec, RNCREQ, CRE Montérégie, CRE Outaouais, CRE Centre-du-Québec.

Période: 2025-2027

Un partenariat pilote a été signé entre Hydro-Québec et le RNCREQ pour collaborer sur des projets en efficacité énergétique au Québec, afin de promouvoir l'innovation et l'éducation dans le domaine de l'électrification, du développement énergétique durable et des technologies à faible émission de carbone. Les projets s'insèrent dans trois régions : la Montérégie, l'Outaouais et le Centre-du-Québec. Hydro-Québec souhaite ainsi profiter de l'expertise des CRE, fortement ancrés dans leurs territoires respectifs, pour rejoindre deux clientèles : les municipalités, notamment les petites et moyennes municipalités, ainsi que les ménages énergétiquement vulnérables.

Les CRE proposent une série de projets en efficacité énergétique :

En Outaouais, le CRE a initié des démarches d'innovations réglementaires, visant à concerter le milieu municipal sur les freins réglementaires à la transition énergétique.

En Montérégie, un comité régional sur la résilience énergétique sera mis sur pied.

Au Centre-du-Québec, un accompagnement ciblé de petites municipalités visera à faciliter leur adhésion aux programmes d'Hydro-Québec.

Communauté du bâtiment vert de l'Outaouais (CBVO)

Partenaires : Ressources naturelles Canada (RNCan) et 20 partenaires régionaux.

Période : Mars 2024 - Mars 2027.

La CBVO s'attaque au défi majeur de la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels existants. Le projet met à l'essai le modèle Energiesprong, une approche innovante utilisant des panneaux préfabriqués pour réaliser des rénovations profondes ("rétrofits") de manière ultra-rapide et standardisée.

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de 50 à 70 % pour des bâtiments allant jusqu'à 4 étages, tout en minimisant les perturbations pour les résidents. Le projet bénéficie d'un soutien de 461 000 \$ pour développer ce nouveau marché local et structurer la demande pour ces technologies de pointe en Outaouais.

Les co-bénéfices sont structurants :

- Confort et esthétique améliorés pour les occupants des logements rénovés.
- Développement économique par la création d'une expertise régionale en construction durable.
- Lutte climatique par la réduction massive des émissions de GES du secteur bâti.
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants et neufs.

Objectif 2.5 : Accroître l'accès au transport durable

Cible 2.5.1 - 22 % des navetteurs utilisent un moyen de transport durable (transport en commun ou actif, d'ici 2030).

Cible 2.5.2 - Les véhicules zéro émission représentent 100 % des ventes de nouveaux véhicules légers (d'ici 2035). - Cible intermédiaire : D'ici 2030, 60 % des ventes de nouveaux véhicules légers sont des véhicules zéro émission.

Pour atteindre ces cibles, le RNCREQ émet les recommandations suivantes :

- **Mettre en place une norme Véhicules Zéro émissions robuste protégée des mécanismes qui empêcheront un retour en arrière.**
- **Interdire la publicité des véhicules à essence dès que possible, en échos à la campagne [Renversons la tendance](#) d'Équiterre à laquelle le CRE Montréal a participé.**
- **Mettre en place des campagnes promotionnelles importantes pour mettre en valeur les avantages des véhicules électriques.**
- **Mettre en place des campagnes de promotion, d'éducation aux autres modes durables et d'accompagnement au changement de comportement comme [Cyclistes avertis](#) de Vélo Québec, ou [le Bon Mouv'](#) du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)**
- **Mettre en place des moyens facilitant l'autopartage.**
- **Effectuer des investissements majeurs dans les transports en commun urbains et interrégionaux afin de rattraper le déficit de maintien des infrastructures et développer les services.**

Voici des exemples de projets soutenus par les CRE qui participent à l'atteinte des cibles de la SGDD :

Mon quartier mobile (Montréal)

Partenaires: CRE Montréal, éco-quartiers et arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville

Période: 2026

Dans les arrondissements visés, le programme pilote « Moins de moteurs, plus de bonheur » accompagnera 400 ménages volontaires vers des habitudes de mobilité durable et sensibilisera 10 000 foyers. L'objectif : montrer qu'une transition écologique accessible peut améliorer le quotidien et renforcer les communautés.

Grâce à un accompagnement personnalisé et à l'aménagement d'infrastructures adaptées, le projet générera des résultats concrets : 5 624 t eq. CO₂ évitées grâce à la réduction de l'utilisation de l'automobile individuelle, plus de pistes cyclables sécurisées, des trottoirs élargis, des espaces verts et une ville plus résiliente face aux îlots de chaleur.

Mais le vrai succès est humain : ces familles redécouvrent la marche et le vélo, partagent leurs trajets et s'approprient leur quartier. Ce programme montre que réduire notre dépendance à la voiture peut à la fois protéger le climat, améliorer la qualité de vie et inspirer d'autres communautés à agir.

Roulons Électrique

En cours depuis 2023, Roulons Électrique est une campagne triennale coordonnée par Équiterre, soutenue par le Gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, et mise en œuvre par les CRE dans dix régions du Québec : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Côte-Nord, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Montérégie, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Elle comprend des actions de sensibilisation et promotion des véhicules électriques individuels et commerciaux, l'organisation d'essais routiers pour les citoyen·nes et les entreprises, et un jumelage avec des projets locaux d'installation de bornes de recharge.

Elle vise les résultats suivants : réduction de la dépendance aux énergies fossiles dans le secteur des transports, adoption accrue des véhicules électriques, économies potentielles allant jusqu'à 80 % de GES par véhicule sur l'ensemble de leur durée de vie et jusqu'à 47 % de réduction de frais pour les propriétaires de véhicules en comparaison des moteurs à essence.

Horizons partagés : réinventer la mobilité et l'habitat rural grâce à l'auto partagée dans les milieux ruraux de l'Outaouais

Partenaires: CREDDO, MRC des Collines-de-l'Outaouais, Municipalité de Chelsea, Municipalité de La Pêche, Multivesco, 3 promoteurs immobiliers, Communauto.

Période: 2024-2031

Dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un projet pilote ambitieux redéfinit la manière de se déplacer – et d'habiter – en milieu rural. Horizons partagés démontre qu'un service de voitures partagées peut devenir une véritable alternative à l'auto-solo, même là où les distances sont grandes et le tissu urbain peu dense. L'idée est simple, mais transformative : remplacer l'obligation d'aménager des stationnements par une offre structurée de voitures en libre-service.

Résultat : 200 cases de stationnement évitées dans trois nouveaux projets résidentiels, représentant environ 600 unités d'habitation, et le déploiement prévu de 8 à 16 véhicules partagés selon les phases. Mais l'innovation ne s'arrête pas là. Le projet mesure rigoureusement ses impacts à l'aide d'indicateurs éprouvés. En s'appuyant sur les données reconnues de Martin & Shaheen et du Handbook for Analyzing GHG Reductions, chaque véhicule partagé permet une réduction nette importante des kilomètres parcourus (VMT/VKT), contribuant directement à la baisse des émissions de GES – tout en augmentant la valeur foncière et en réduisant les coûts de construction associés aux stationnements.

Les co-bénéfices sont tout aussi structurants :

- Équité territoriale, en offrant l'accès à un véhicule sans le fardeau financier complet.
- Économie substantielle pour les ménages, pouvant économiser entre 6 000 et 10 000 \$ par année en abandonnant la seconde voiture.
- Densification douce, grâce à la réduction des îlots de chaleur et de l'emprise au sol des stationnements.

Horizons partagés prouve que la mobilité durable n'est pas qu'un enjeu urbain : c'est un moteur d'innovation, d'équité et de transition climatique pour les milieux ruraux.

Pratico-Vélo: accélérer la mobilité active utilitaire au Centre-du-Québec

Partenaires: CRE Centre-du-Québec (coordination), MELCCFP (financement), ECCC (financement), garages et entreprises locales, CAA Québec, soumissionnaires (Complexe EV, Studio Vélo, Cargone, Dumoulin, MOBEO).

Période: 2025-2028

Pratico-Vélo teste, à l'échelle régionale, le potentiel des vélos à assistance électrique (VAÉ) pour remplacer des déplacements utilitaires en voiture. Le projet mise sur des prêts gratuits de trois mois, des formations obligatoires et un suivi structuré des usages. Déployé à Drummondville et dans la MRC de l'Érable, il compte déjà 21 VAÉ en circulation – incluant des vélos-cargos – auprès d'entreprises, de garages, de familles et de commerces. La participation est élevée, et une extension est prévue en 2026. L'initiative bénéficie d'une bonne visibilité médiatique.

Les premiers résultats montrent une réduction notable des VKT grâce à la substitution de trajets automobiles par des déplacements en VAÉ, représentant plusieurs tonnes de CO₂ évitées par saison.

Les co-bénéfices sont significatifs : économies pour les ménages et organisations, amélioration de la santé, image écoresponsable et meilleur accès à la mobilité active en milieu semi-urbain.

En mobilisant des partenaires variés (CAA Québec, garages et entreprises locales, fournisseurs spécialisés), Pratico-Vélo crée un écosystème régional favorable au déploiement de solutions de mobilité durable. Une démonstration concrète que le VAÉ peut devenir un outil efficace de réduction des GES dans les déplacements quotidiens.

Le sud des Laurentides à portée de pédale : un réseau de vélos à assistance électrique pour tous-tes

Partenaires: CRE Laurentides, Ville de Mirabel, MRC d'Argenteuil, MRC Deux-Montagnes, MRC de Thérèse-de Blainville

Période: 2021-2024

Ce plan de déploiement d'un réseau de VAÉ en libre-service a pour objectif de réduire la dépendance à l'auto solo en offrant une alternative efficace pour les premiers et derniers kilomètres, mais aussi pour rendre le vélo accessible malgré les distances ou la topographie. Le projet propose un réseau cohérent pour l'utilisateur indépendamment des limites administratives, et s'appuie sur un cadre de référence favorisant la cohérence du déploiement.

Les retombées sont multiples : sur le plan social, le projet offre une alternative de déplacement et améliore la santé; sur le plan environnemental, il contribue à la réduction des émissions de GES et de la pollution atmosphérique; sur le plan économique, il facilite l'embauche et le maintien en poste des travailleurs tout en diminuant les coûts liés à l'utilisation de la voiture.

Se stationner pour mieux rouler : un réseau de stationnements incitatifs qui connecte la mobilité dans les Laurentides

Partenaires: CRE Laurentides, Laurentides en Santé, Gouvernement du Canada, TACL, TACAL, Exo, MRC d'Argenteuil, MOBA, BMR Dagenais et les municipalités suivantes: Brownsburg-Chatham, Blainville, Bois-des-Filion, Brébeuf, Ferme-Neuve, Gore, Grenville, La Minerve, Labelle, Lac-des-Écorces, Lac-Saint-Paul, Lachute, Lantier, Mirabel, Mont-Laurier, Montcalm, Piedmont, Prévost, Rivière-Rouge, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Colomban, Saint-Jérôme, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Sauveur, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Val-des-Lacs, Val-Morin.

Période: 2022 à ce jour

Le déploiement d'un réseau régional de stationnements incitatifs dans les Laurentides vise à faciliter l'accès aux services de transport collectif et à encourager le covoiturage, en valorisant des espaces existants souvent sous-utilisés. Ce projet, qui rassemble de nombreux partenaires, vise à créer un réseau cohérent au service des usagers, indépendamment des limites administratives. Aujourd'hui, près de 35 municipalités bénéficient de ce réseau, offrant des centaines de cases de stationnement, dont près de 150 réservées pour les utilisateurs, réparties sur plus de 70 sites.

Les bénéfices de cette initiative sont multiples :

- Sociaux : offrir une alternative à l'auto solo, réduire les contraintes liées aux premiers kilomètres et faciliter le covoiturage.
- Environnementaux : diminuer les émissions de GES et la pollution atmosphérique

Bouger ensemble dans les Laurentides - une mobilité durable pour tous-tes

Partenaires: CRE Laurentides, Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, MAMH, Ville de Mirabel, MRC d'Argenteuil, MRC Deux-Montagnes, MRC de Thérèse-de Blainville, MRC de La Rivière-du-Nord, MRC des Pays-d'en-Haut, MRC des Laurentides, MRC d'Antoine-Labelle

Période: 2024-2028

La Table de concertation régionale en mobilité durable réunit un large éventail de partenaires qui mettent leurs compétences au service d'un plan de mobilité durable régional, basé sur un portrait de chaque territoire et un diagnostic réaliste des besoins et enjeux locaux. À partir de cette analyse, un plan d'action concret et concerté sera déployé à court, moyen et long terme, avec un budget dédié aux premières étapes.

L'objectif : agir rapidement pour bonifier l'offre en mobilité durable, améliorer les déplacements pour tous-tes, et particulièrement pour les populations plus vulnérables, comme les jeunes et les aînés.

Les bénéfices de cette initiative sont nombreux :

- Sociaux : amélioration de la santé et réduction de l'isolement pour les populations vulnérables.
- Environnementaux : diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques.
- Économiques : réduction des coûts de transport pour les ménages et soutien à l'embauche et au maintien en poste de la main-d'œuvre.

Grâce à ce projet, les Laurentides posent les bases d'une mobilité durable inclusive, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de tous les citoyens.

Pilier 3. Protéger l'environnement et notre bien-être

Objectif 3.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Cible 3.1.1 - Atteindre la carboneutralité (d'ici 2050).

- *Cible intermédiaire : Réduction de 40 % à 45 % des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 2005)*
- *Cible intermédiaire : Réduction de 45 % à 50 % des émissions de GES d'ici 2035 (par rapport à 2005).*

Le RNCREQ remarque que le Rapport d'étape 2025 dresse un constat sévère : la cible combinant la réduction de 40 % à 45 % d'ici 2030 et la carboneutralité d'ici 2050 est officiellement classée dans la catégorie de performance la plus faible, car le rythme actuel est jugé insuffisant pour atteindre les objectifs fixés (p.4). De plus, en 2023, les émissions nationales s'élevaient à 655 Mt d'équivalent CO₂, ce qui représente une réduction de seulement 13,7 % par rapport au niveau de référence de 2005 (p.132).

Dans le contexte actuel de retard, et compte tenu de l'insuffisance des mesures mises en œuvre pour le combler, le RNCREQ constate qu'il existe un risque significatif de ne pas atteindre l'objectif fixé.

Le RNCREQ recommande de renforcer et de diversifier les mesures permettant d'atteindre la cible de carboneutralité que le Canada s'est fixée, notamment en bonifiant le [Plan de réduction des émissions pour 2030 \(PRE\)](#), l'outil de planification stratégique qui guide l'action climatique nationale.

Dans ce contexte, le RNCREQ expose ici les principales recommandations présentées au gouvernement québécois lors de la mise à jour de ses objectifs de réduction de GES :

- **Intégrer une analyse rigoureuse des bénéfices socio-économiques de l'action climatique dans tout exercice de planification.**
- **Structurer les communications publiques autour d'un récit mobilisateur et cohérent pour soutenir l'engagement citoyen et régional.**
- **Devancer la cible de carboneutralité à 2045, en cohérence avec les meilleures juridictions, l'inscrire dans notre corpus législatif et l'adopter par décret.**

Voici quelques exemples de projets soutenus par les CRE qui permettent d'accélérer la progression vers la carboneutralité :

Partenariat Climat Outaouais : une mobilisation régionale sans précédent pour accélérer la transition

Partenaires: Ville de Gatineau, MRC des Collines de l'Outaouais, MRC de Pontiac, Mobi-o, fondations privées, Université du Québec en Outaouais, Good4Global et CRE Outaouais (CREDDO)

Période: en continu

Avec la tenue d'un Sommet Climat annuel Avec le Partenariat Climat Outaouais (PCO), la région s'est dotée d'une véritable structure de gouvernance climatique : un espace commun où 45 organisations publiques, économiques, communautaires et institutionnelles travaillent ensemble pour réduire les GES et aligner leurs actions sur les cibles nationales, ce qui est une première au Québec à cette échelle. Le PCO orchestre six chantiers majeurs – mobilité, énergie, bâtiments, financement et adaptation – appuyés par un cadre régional partagé et des indicateurs et de suivi. Son rôle : harmoniser les actions, éviter les duplications, et accélérer les projets qui génèrent des gains climatiques sur le terrain. En 2025, cette dynamique a pris une ampleur historique avec le Sommet Climat Outaouais, qui a rassemblé près de 300 décideurs régionaux : maires, DG, entreprises, institutions, scientifiques. Une conclusion unanime est sortie des échanges : l'Outaouais doit se doter d'un plan climatique coordonné, orienté vers l'action concrète – isolation des bâtiments, mobilité durable, adaptation.

Le Sommet a déclenché une vague d'engagements immédiats :

- Plusieurs municipalités ont entrepris de mettre à jour leurs inventaires GES, accompagnées par le PCO.
- De nouveaux projets collectifs en mobilité et en énergie ont été déposés.
- Le Plan de transition énergétique de l'Outaouais (PTEO) a été intégré aux travaux du PCO, accélérant sa mise en œuvre.
- Un réseau d'échanges permanent s'est formé entre les 45 organisations participantes.

Et surtout, des acteurs clés de la région – UQO, ID Gatineau, Groupe Alexma, Tourisme Outaouais et plusieurs entreprises – ont annoncé des actions immédiates : investissements majeurs en énergie solaire, création d'un fonds en développement durable, intégration de normes de construction écologique, réduction de déchets, électrification d'équipements, covoiturage, nouveaux rapports d'impact annuels. Ces engagements témoignent d'un changement culturel profond : la lutte climatique devient un chantier collectif, partagé par les municipalités, la société civile et les entreprises.

Les retombées attendues sont considérables : cohérence accrue des actions régionales, réduction tangible des GES (mobilité, bâtiments, énergie), résilience des communautés rurales et urbaines, économies administratives, accélération des projets, et un sentiment renouvelé de capacité d'agir. Le PCO démontre qu'une région entière peut se mobiliser, s'organiser et passer à l'action. L'Outaouais devient un modèle émergent de gouvernance climatique territoriale.

Plan de transition énergétique de l'Outaouais : une région pionnière vers la décarbonation

Partenaires: CREDDO, Ministère de l'Économie, de l'Énergie et de l'Innovation, Université du Québec en Outaouais (UQO), Maison de l'innovation sociale

Période: 2024-2026

Depuis janvier 2024, le CREDDO, mandaté par le MEIE, mène le plan régional de transition énergétique de l'Outaouais (PTEO), le premier du genre au Québec. L'objectif : tracer des trajectoires de décarbonation, construire une vision commune et promouvoir des projets concrets pour réduire les émissions tout en renforçant la résilience régionale.

Le PTEO s'appuie sur des initiatives techniques innovantes :

- Une étude solaire détaillée, en collaboration avec l'UQO, pour exploiter le potentiel solaire des bâtiments et diminuer les îlots de chaleur urbains ;
- Un inventaire régional des charges thermiques pour identifier les futurs réseaux de chaleur ;
- Une démarche d'innovation réglementaire, co-conçue avec la Maison de l'innovation sociale, afin de lever les freins municipaux à la décarbonation des bâtiments et optimiser l'efficacité énergétique des constructions.

Les impacts sont tangibles et multiples : meilleure résilience par rapport aux pannes et délestages, réduction de la précarité énergétique, création d'emplois spécialisés et dynamisation des filières régionales (solaire, biomasse, électrification des bâtiments et des transports). Au-delà des chiffres, le PTEO est un modèle reproductible : il crée des outils de suivi robustes, favorise la concertation entre acteurs locaux et inspire d'autres régions à structurer leur propre transition énergétique. C'est la preuve qu'une stratégie régionale bien pensée peut transformer la vision climatique en actions concrètes, efficaces et durables.

Chauffer à la biomasse forestière résiduelle en remplacement du mazout

Partenaires: CRE du Bas-Saint-Laurent, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, les huit SADC du BSL, les huit MRC du BSL, la Fédération des groupements forestiers du BSL, le Syndicat des producteurs forestiers du BSL.

Période: depuis 2020.

Pour une région forestière comme le Bas-Saint-Laurent, le recours au chauffage à la biomasse forestière résiduelle n'a que des avantages. En plus de consolider le secteur économique forestier et les collectivités dont il est une pierre d'assise, cette avenue permet à la fois de diminuer les coûts de chauffage et de se libérer de la dépendance aux énergies fossiles importées de l'extérieur du Québec. Dans le cadre de la mise sur pied d'un Écosystème énergétique régional à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, le CREBSL et ses partenaires montent un guichet d'accompagnement pour aider les gestionnaires de bâtiments intéressés par ce mode de chauffage à cheminer dans leur projet de conversion.

Cet accompagnement est une suite logique à la publication en 2022 d'un document de vulgarisation sous forme de boîte à outils et à diverses activités de communications pour faire connaître les bénéfices de cette source d'énergie locale et durable. Lorsque sa matière première est constituée des résidus inutilisés des coupes forestières ou des usines de transformation du bois et qu'elle est distribuée en circuit court, la biomasse forestière résiduelle a une faible empreinte climatique. Le carbone émis lors de sa combustion provient du cycle atmosphérique du carbone et ne représente pas un ajout à ce système, contrairement au carbone extrait du sol puis rejeté dans l'atmosphère par la combustion des énergies fossiles. Son usage est donc un bon moyen de se sevrer du mazout, qui représente toujours près de 6% de l'énergie servant au chauffage au Québec, et pour lequel une électrification complète ne ferait qu'accroître les pointes hivernales qui dépassent la capacité de production électrique à court terme d'Hydro-Québec.

Inventaire Carbone : mettre en lumière la puissance cachée des milieux humides au Centre-du-Québec et partout ailleurs

Partenaires: CRE du Centre-du-Québec et 9 autres CRE, RNCREQ, MELCCFP, MRC régionales, propriétaires privés, laboratoires universitaires.

Période: 2024-2027

Le CRECQ coordonne depuis 2024 un projet novateur qui transforme notre compréhension de la séquestration carbone : inventorier et mesurer précisément les stocks de carbone des milieux humides pour orienter les politiques de conservation du Québec. Grâce à une méthodologie validée par le laboratoire Geotop, l'équipe régionale, en collaboration avec neuf autres CRE, collecte des données fines – profondeur, densité et type de sol – sur des centaines de sites, avec 1 600 à 2 000 stations prévues d'ici 2027. Ces données, transmises au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) via un outil de cartographie et d'analyse spatiale (ESRI), enrichiront la base nationale de modélisation des gaz à effet de serre et permettront d'identifier les milieux les plus stratégiques à protéger, notamment les tourbières boisées et ouvertes. Déjà, 428 stations ont été inventoriées en 2025, marquant une avancée significative dans l'acquisition de connaissance. L'initiative vise à inventorier 1 600 à 2 000 stations sur trois ans.

L'impact dépasse largement la science : le projet mobilise les MRC, les municipalités et les propriétaires et renforce les capacités régionales en matière de planification climatique. La conservation des milieux identifiés permettra de maintenir plusieurs milliers de tonnes de CO₂ séquestrées, tout en soutenant la biodiversité, la régulation hydrique et l'équité territoriale. Cette initiative montre comment les régions peuvent, par la science et la collaboration, devenir des moteurs de la stratégie nationale de séquestration carbone.

Objectif 3.2 : Soutenir l'adaptation aux changements climatiques

Cible 3.2.1 - 60 % des ménages tiennent compte des changements climatiques dans leur prise de décisions (d'ici 2030).

Cible 3.2.2 - Au moins 75 % des organisations fédérales ont pris des mesures pour faire face aux risques climatiques pesant sur leurs services et activités essentiels et réalisent l'évaluation des risques climatiques pesant sur au moins 75 % des actifs essentiels (d'ici 2030).

Le RNCREQ observe que, bien que le Rapport d'étape 2025 mentionne que les infrastructures vertes « jouent un rôle primordial dans la gestion des eaux pluviales urbaines et la réduction des risques d'inondation » (p.113), la SGDD 2026-2029 n'attache aucune cible à cet important outil de l'adaptation aux changements climatiques. Pourtant, la SGDD 2022-2026 les mentionnait dans son Objectif 9 : « Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada ».

Le RNCREQ recommande d'inclure dans la SGDD 2026-2029 des cibles touchant le développement d'infrastructures vertes.

Voici quelques exemples de projets d'infrastructures vertes soutenus par les CRE qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques :

Infrastructures vertes : transformer nos milieux de vie dans la Capitale-Nationale

Partenaires: CRE Capitale-Nationale, municipalités, promoteurs et gestionnaires immobiliers, écoles et autres institutions, entreprises, industries.

Période: Depuis 2020.

Le CRE Capitale-Nationale accompagne plus de 100 acteurs pour intégrer le verdissement et les infrastructures vertes dans leurs projets d'aménagement.

Résultat : 7 150 végétaux plantés, dont 1 100 arbres et 50 projets de gestion durable des eaux pluviales réalisés, couvrant 13 750 m² de surfaces déminéralisées, soit l'équivalent de 960 places de stationnement réhabilitées en espaces verts. Cette démarche ne transforme pas seulement l'espace urbain : elle capte des émissions de GES, réduit la dépendance aux infrastructures grises, améliore la santé physique et mentale, crée des îlots de fraîcheur, purifie l'air et filtre l'eau, tout en favorisant l'attractivité et la valeur des propriétés et des industries.

Au cœur du succès : un accompagnement personnalisé qui met en lien acteurs, expertise technique et solutions adaptées à chaque projet. Les infrastructures vertes deviennent ainsi un levier concret pour des milieux de vie plus résilients, durables et agréables à habiter, démontrant que la transition écologique peut se déployer efficacement à l'échelle locale, avec des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques mesurables.

Verdissement dans les Industries, commerces et institutions : collaboration inter-CRE

Partenaires : Plan pour une économie verte du Québec, CRE de l'Outaouais, de Montréal, de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec et de l'Estrie, RNCREQ.

Période : de 2021 à 2025.

Le projet cible les institutions, commerces et industries (ICI) à l'exclusion des milieux de la santé et les écoles. Les CRE de chacune de ces régions ont sensibilisé, mobilisé et accompagné des ICI en matière de verdissement des surfaces minéralisées dans des lieux problématiques tels que les îlots de chaleur.

Le verdissement des ICI se présente comme une opportunité d'améliorer la qualité de vie de la main d'œuvre des parcs industriels tout en favorisant une meilleure gestion des eaux pluviales, en améliorant la qualité de l'air et en favorisant la biodiversité. Une des mesures d'adaptation efficaces est l'intégration d'infrastructures vertes au cœur des milieux urbanisés sur des terrains privés.

Grâce à ce projet, une trentaine d'ICI ont pu accéder à des travaux de verdissement de leurs infrastructures. Une boîte à outils a également été développée afin de détailler les sources de financement et autres leviers et freins impactant la réalisation de tels projets et de faciliter leur reproduction sur d'autres sites.

Objectif 3.3 : Protéger et remettre en état les écosystèmes et la biodiversité du Canada

Cible 3.3.1 - Assurer la conservation de 30 % des terres et des eaux intérieures et de 30 % des zones côtières et marines (d'ici 2030).

Cible 3.3.2 - Les tendances démographiques de 60 % des espèces en péril inscrites à la loi fédérale sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion (d'ici 2030).

Le RNCREQ est d'avis que le gouvernement fédéral devrait prioriser les gains sur les territoires et activités sur lesquels il a le contrôle.

À ce titre, le RNCREQ recommande que le gouvernement fédéral :

- **Exige une évaluation régionale des impacts de la navigation sur le fleuve St-Laurent**
- **Applique à ses stratégies de transports maritimes le principe Réduire-transférer-améliorer (RTA)**
- **Arrime cette activité avec les principes de sobriété et ses politiques de protection environnementale.**

Concernant les espèces en péril, le rapport d'étape 2025 dresse le constat préoccupant suivant : « En 2024, 40 % des espèces en péril ont montré des tendances démographiques conformes aux objectifs de rétablissement ou de gestion. Ce chiffre est en baisse par rapport aux 42 % de 2019 [...] . Cette réduction [...] correspond à une évaluation indiquant une détérioration. » (p.169).

Le RNCREQ observe que, si la mouture 2026-2029 de la SGDD conserve la même cible de 60 % que la mouture précédente, l'échéance pour atteindre ce résultat est décalée de quatre ans, passant de 2026 (SGDD 2022-202, p.180) à 2030 (SGDD 2026-2029, p.85).

Le RNCREQ recommande de ne pas reculer sur la cible de protection des espèces en péril, mais plutôt de renforcer et diversifier les mesures visant à atteindre cette cible.

Concernant la conservation, le Rapport d'étape 2025 indique que le Canada a effectué des progrès « limités » pour les cibles de 2025-2030 : seulement 15,5 % de la superficie marine et 13,8 % de la superficie terrestre conservées en 2024 (p.161).

Le RNCREQ recommande de renforcer et diversifier les mesures permettant l'atteinte des objectifs de conservation du territoire et de protection des espèces vulnérables.

Enfin, le RNCREQ constate que la SGDD 2026-2029 mentionne les espèces exotiques envahissantes (EEE) au point dans sa Stratégie de mise en œuvre 3.3.2.3 : « Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces exotiques envahissantes, intervenir si leur présence est détectée et lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages au Canada... », qui correspondent aux quatre priorités de la [Stratégie fédérale sur les espèces exotiques envahissantes](#). Le RNCREQ souligne le progrès que représente cette mention mais est d'avis qu'il faudrait aller plus loin.

Le RNCREQ recommande que la SGDD 2026-2029 alloue une cible chiffrée à la prévention, détection et au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Voici quelques projets soutenus par les CRE qui contribuent à l'atteinte des objectifs fédéraux de conservation ainsi qu'à la lutte contre les EEE :

Concertation aires protégées en territoire public continental

Partenaires : le Gouvernement du Québec, l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL), tous les CRE et le RNCREQ

Période : 2025 à 2026

Le RNCREQ a obtenu un mandat de concertation dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional, afin d'aider le Québec à atteindre la cible qu'il s'est fixée dans son Plan Nature 2030 : conserver 30 % des milieux continentaux et 30% des milieux marins d'ici 2030. Mesure phare du gouvernement, cette initiative implique de manière unique les communautés locales et autochtones dans l'identification de territoires d'importance à conserver.

Piloté par les CRE à l'échelle régionale, ce mandat se déploie dans quinze régions du Québec et implique l'évaluation du potentiel de plus de 400 propositions d'aires protégées reçues en 2024.

L'objectif est d'élaborer, à l'échelle des régions administratives, des recommandations basées sur les consensus quant aux territoires à recommander au gouvernement pour la création de nouvelles aires protégées.

Pour y arriver, 73 tables locales de concertation ont été mises en place ainsi que quinze tables régionales mobilisant les Nations autochtones ainsi que 850 acteurs régionaux et locaux concernés par l'aménagement, l'usage ou la gestion du territoire. Le résultat de ces exercices proposera au Gouvernement des projets solides, ancrés dans les réalités et les priorités des milieux.

Soutien aux régions dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques 2025-2028

Partenaires: RNCREQ, MELCCFP, la Fondation de la faune du Québec (FFQ), les 17 CRE du Québec, Sépaq, Communauté métropolitaine de Québec, Université Laval, Canards illimités Canada, Hydro Québec, Fédération québécoise pour le saumon atlantique, FQGZ, Nature Action Québec, Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie (GRIL), Québec Vert, Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau, FaunENord, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), UPA, Conservation de la nature Canada, Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF), Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pourvoiries Québec, de nombreux organismes de bassins versants (OBV), comités ZIP, comités Zéc, MRC, municipalités.

Période: mars 2025 - mars 2028.

Le projet a pour objectif de développer une stratégie régionale de lutte contre les EEE floristiques dans chaque région du Québec. Il s'appuie sur 18 tables de concertation régionales à travers le Québec, ainsi que sur une table de concertation nationale constituée de 30 acteurs, afin de diagnostiquer les enjeux propres à chaque territoire et favoriser une réponse collective cohérente.

Le projet comprend cinq volets :

- 1) La création de tables de concertation régionales pour identifier les priorités;
- 2) L'élaboration de stratégies régionales incluant un état des lieux et des priorités locales, ainsi que de plans d'action régionaux constitués d'actions de lutte à réaliser dans les dix prochaines années ;
- 3) La création d'une table de concertation nationale pour coordonner les efforts;
- 4) Le suivi et le partage d'information via une plateforme virtuelle sur les EEE floristiques et via de forums interrégionaux et régionaux;
- 5) Le financement et la mise en œuvre d'actions régionales de prévention et de détection lors de campagnes en 2026 et en 2027.

Cette démarche pan-québécoise est financée par le MELCCFP à hauteur de 9,75 millions de dollars. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan nature 2030 et, en se basant sur des initiatives locales existantes, vise à harmoniser les pratiques de conservation de la biodiversité.

En date du 6 mai 2026, 36 projets ont été financés pour la campagne de prévention et de détection 2026, pour un montant total de 435 130 \$. De plus, 3 forums interrégionaux se sont déroulés avec plus de 400 participants rassemblés, et une cartographie des occurrences d'EEE floristiques prioritaires, des vecteurs d'introduction, de territoires prioritaires et de projets de lutte financés dans les cinq dernières années a été réalisée.

Sur les traces des chauves-souris d'Abitibi-Témiscamingue - Phase 1

Partenaires : MELCCFP, entreprises minières (Eldorado Gold, Canadian Malartic, Horne 5, La Ronde), UQAT, Collectif Territoire, municipalités et citoyens de la région, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

Période : 2025.

Le CREAT mobilise la population et les acteurs industriels pour combler le manque de données scientifiques sur les chiroptères et favoriser le rétablissement des espèces menacées en région.

Résultat : 23 signalements citoyens ont été recueillis à travers les cinq MRC, un apport significatif pour un territoire qui n'en comptait que 14 historiquement. L'équipe a réalisé l'inventaire acoustique et visuel de 7 sites, dénombant 103 individus et confirmant la présence de colonies, notamment dans des dortoirs installés par des résidents. La stratégie de communication a généré plus de 61 000 visionnements sur les réseaux sociaux et plusieurs interventions dans les médias radio et télé, permettant de sensibiliser le public aux enjeux de conservation.

Cette démarche documente des sites de maternité critiques, transmet des données essentielles aux bases de données provinciales (CDPNQ) et prépare l'identification d'hibernacles dans les mines abandonnées lors de la phase suivante.

Au cœur du succès : une collaboration interdisciplinaire qui réunit l'expertise technique du MELCCFP, les inventaires fauniques des entreprises minières et la participation active des citoyens. Cet échange transforme la perception publique en déconstruisant les mythes sur les chauves-souris, tout en créant

un réseau de surveillance régional indispensable pour assurer la pérennité de la petite chauve-souris brune et d'autres espèces vulnérables au syndrome du museau blanc.

Objectif 3.4 : Améliorer la qualité de l'eau et de l'air

Cible 3.4.1 - 80 % des plans d'eau d'importance nationale soutenus par les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce ont des indicateurs de qualité de l'eau douce et de santé des écosystèmes aquatiques jugés bon ou passable, avec une tendance à la stabilité ou à l'amélioration (d'ici 2033).

- *Cible intermédiaire : D'ici 2029, 50 % des plans d'eau visés atteignent ce seuil.*

Cible 3.4.2 - 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes relatives à la qualité des effluents (d'ici 2040).

Cible 3.4.3 - 85 % de la population canadienne vit dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (d'ici 2030).

Le RNCREQ encourage le gouvernement fédéral à intervenir dans certains dossiers transfrontaliers où la qualité de l'air et de l'eau des canadien-nes est menacée. Ainsi, le lac Memphrémagog (Estrie, Québec) pourrait être menacé par des rejets de lixiviat en provenance du site d'enfouissement de Coventry au Vermont.

Au nom du principe de précaution, le RNCREQ recommande au gouvernement fédéral d'intervenir auprès des autorités États-Uniennes afin de s'assurer que le lac Memphrémagog soit protégé de la contamination en provenance du site d'enfouissement de Coventry au Vermont.

Objectif 3.5 : Réduire et gérer les déchets

Cible 3.5.1 - Réduire de 30 % la quantité de déchets solides non dangereux que les Canadiens envoient à l'élimination (soit 139,8 kg par personne, d'ici 2030).

Le rapport d'étape 2025 présente un sombre constat : « l'augmentation [du plastique éliminé] est considérablement plus rapide que la croissance de la population et du recyclage, ce qui suggère que d'autres facteurs, tels qu'une consommation accrue et une conception de produits favorisant le caractère jetable, contribuent à l'augmentation » (p.180).

Le RNCREQ observe que la version 2026-2029 de la SGD ne mentionne rien concernant l'écoconception, alors que la mouture 2022-2026 visait spécifiquement « la conception durable des produits et matériaux en plastique » en y attachant la cible suivante : « la quantité de plastiques à usage unique qui pénètrent dans l'environnement en tant que pollution sera réduite de 5 % et qui sont envoyés à la décharge de 3 % » (p.80).

Au vu de l'augmentation de la quantité de plastique éliminé par canadien-ne, le RNCREQ recommande que la SGDD conserve des cibles visant spécifiquement l'écoconception et la diminution des plastiques à usage unique.

Le RNCREQ recommande au gouvernement fédéral de soutenir les projets locaux favorisant la circularité de l'économie dans chaque province.

Enfin, Le RNCREQ présente à nouveau les recommandations concernant le Règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses présentées au Gouvernement du Canada en 2023 :

- **Appliquer aux importations vers le Canada la proposition d'interdiction d'exportation de DD et MRD vers les pays tiers.**
- **Appuyer sur une étude scientifique le choix de la valeur-seuil de concentration d'arsenic considérée comme dangereuse. Cette étude devrait comprendre une revue de littérature des plafonds et normes existant ailleurs dans le monde.**
- **Évaluer les possibilités de réduire sur le lieu même de leur production la concentration en arsenic des concentrés complexes afin de diminuer les risques liés à leur transport, aux manipulations de transbordement, et à leur valorisation en fonderie.**

Voici des projets portés par les CRE qui contribuent à la circularité de l'économie québécoise :

Symbiose agroalimentaire Montérégie : transformer les résidus en richesse locale

Partenaires: CRE Montérégie, Agglomération de Longueuil, MRC d'Acton, MRC de Marguerite-D'Youville, MRC des Maskoutains, MRC de Rouville, MRC de Pierre-De Saurel, MRC de la Vallée-du-Richelieu, MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC du Haut-Richelieu, MRC du Haut-Saint-Laurent, MRC des Jardins-de-Napierville, MRC de Roussillon, MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Période: 2019 - toujours en cours

Depuis 2019, Symbiose agroalimentaire Montérégie (SAM) révolutionne le secteur agroalimentaire régional en créant un écosystème où les résidus des uns deviennent les ressources des autres. Grâce à l'accompagnement d'experts, producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs découvrent de nouvelles façons d'optimiser leurs matières résiduelles, de réduire leurs coûts et de développer des produits plus durables — tout en renforçant la résilience de la filière agroalimentaire. Les résultats parlent d'eux-mêmes : 360 organisations impliquées, 800 offres et demandes de synergies identifiées et, surtout, 38 207 tonnes de matières valorisées, dont 35 863 tonnes évitées de l'enfouissement.

Ces synergies ont permis d'éviter 109 075 t eq. CO₂ et de générer plus de 10,5 millions \$ en bénéfices économiques, malgré l'impossibilité de comptabiliser l'ensemble des retombées. À travers ses ateliers de maillage, ses visites d'entreprises et son accompagnement personnalisé, SAM active un cercle vertueux d'innovation : mutualisation d'équipements, partage d'expertise, diversification des débouchés et développement de produits distinctifs à faible empreinte environnementale. SAM montre qu'une économie circulaire territoriale est non seulement possible, mais rentable, mobilisatrice et porteuse d'avenir. En stimulant la collaboration et la créativité, la Montérégie devient un exemple concret de circularité appliquée, où chaque tonne de résidus valorisée raconte une histoire de transition réussie.

Symbiose Québec+ — Accélérer l'écologie industrielle dans la Capitale-Nationale

Partenaires: CRE Capitale-Nationale, industries, commerces et institutions (ICI) Capitale-Nationale, industries, commerces et institutions (ICI)

Période: 2020-2023 (à nouveau en cours depuis la fin de 2024)

Symbiose Québec+ accompagne les industries, commerces et institutions (ICI) de la Capitale-Nationale dans la mise en place de maillages permettant de détourner les matières de l'incinération et de

l'enfouissement. Le CRE-Capitale agit comme intermédiaire : il recueille les offres et demandes de matières, identifie des synergies possibles, met en relation les entreprises et documente les retombées. Sur deux ans, le projet a permis de valoriser 30,7 millions de kilos de matières, de générer 4,1 millions \$ d'économies opérationnelles et d'éviter 441 700 kg de CO₂ e. Symbiose Québec+ démontre ainsi le potentiel concret de l'écologie industrielle pour réduire les déchets, optimiser les coûts et diminuer l'empreinte carbone régionale.

ÉCLOT 2 – Quand la collaboration fait rouler l'économie circulaire dans le secteur des transports de la Capitale-Nationale

Partenaires: CRE Capitale-Nationale, valoristes, récupérateurs et recycleurs

Période: 2023-2025

ÉCLOT 2, porté par le CRE Capitale-Nationale, vise à soutenir les entreprises d'économie sociale en économie circulaire de l'Agglomération de Québec en développant des solutions collectives aux enjeux de logistique, de transport et d'entreposage. Le projet a réuni des valoristes, récupérateurs et recycleurs afin de créer des synergies concrètes autour du partage d'espaces et de trajets. Sur deux ans, 5 entreprises ont participé au projet, partageant un entrepôt de 650 pi² et réalisant 114 mutualisations de transport.

ÉCLOT 2 a généré une rentabilité de 17 082,70 \$ et permis une réduction de 2,5 tonnes de CO₂e, démontrant l'efficacité de la mutualisation logistique pour renforcer l'économie circulaire régionale.

Chantiers Zéro Déchet à La Tuque

Partenaires : (financiers) RECYC-QUÉBEC, Ville de La Tuque (Fonds régions et ruralité), SADC du Haut-Saint-Maurice ; (Institutionnels et du milieu) Stratzer, APCHQ, et trois entreprises locales (Structure Duprestige, Villeneuve & Fils, Construction Hamel).

Période : 2024-2026

Au Québec, les chantiers de construction, de rénovation et de démolition génèrent environ 3,3 millions de tonnes de résidus chaque année. Malgré le potentiel de valorisation de ces matières, près de la moitié – environ 1,6 million de tonnes – est encore envoyée à l'élimination. Pour le territoire de La Tuque, il s'agit de 16 % de ses matières résiduelles, représentant 2 234 tonnes en 2022 (PGMR, 2024). Ce projet pilote vise à réduire l'enfouissement des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en implantant des pratiques de tri directement sur les chantiers à La Tuque, un territoire éloigné où les déchets sont transportés sur 170 km vers Trois-Rivières. L'objectif est de diminuer les coûts et les émissions de GES liées au transport, tout en développant des solutions adaptées aux contraintes locales (logistique, espace, manque d'outils).

Une phase d'exploration et de démarrage s'est déroulée en 2024-2025. Elle a permis de

- Tenir 2 ateliers de concertation avec des acteurs de la construction
- Identifier les principaux enjeux sur les chantiers et les solutions à tester
- Créer une cohorte d'entreprises intéressées à tester de nouvelles pratiques
- Obtenir du financement pour mettre en oeuvre des actions

Un financement a été obtenu à la fin de 2025 pour permettre un déploiement de nouvelles actions en 2026. Cette seconde phase prévoit d'offrir

- des formations et de l'accompagnement pour implanter le tri en chantiers
- la mise à l'essai d'équipements et de méthodes de tri adaptées
- le suivi des matières récupérées et l'analyse des résultats
- la mobilisation d'un comité de suivi pour favoriser le partage d'expérience
- la diffusion des apprentissages et recommandations pour la suite

Ce projet vise également le développement d'une expertise locale en économie circulaire, et servira de modèle pour d'autres communautés confrontées à des défis similaires.

Programme de soutien aux initiatives structurantes en économie circulaire

Partenaires : Société du Plan Nord (SPN), CRE Côte-Nord

Période : 2022 à 2028

Le Programme offre aux entreprises et aux organismes du territoire nordique de la Côte Nord des services d'accompagnement, de financement et de sensibilisation. Les projets admissibles peuvent notamment concerner des études ou analyses, l'acquisition de petits équipements, des services-conseils, des projets pilotes ou toute autre initiative pertinente en lien avec l'économie circulaire. Pour être admissible, un projet doit répondre à trois critères principaux : contribuer à au moins deux stratégies de l'économie circulaire, générer des gains environnementaux notables et présenter un caractère structurant pour le territoire. Le financement est assuré par la SPN, tandis que la gestion des fonds et l'octroi du soutien financier aux promoteurs sont réalisés par le CRE Côte-Nord. Dans le cadre de l'accompagnement proposé, un service d'analyse du coût des flux de matières des organisations débutera en 2026.

Retombées :

- En 2022-2024 : 10 projets financés pour une aide totale versée de 117 000\$.
- En 2024-2026 : 16 projets accompagnés dont 8 ont été financés pour une aide totale versée de 85 500\$

Table de concertation du secteur CRD (Construction, Rénovation, Démolition)

Partenaires : Ville de Gatineau, APCHQ, MELCCFP.

Période : 2023 - 2026.

La Table CRD anime un réseau d'acteurs pour favoriser l'adoption de meilleures pratiques de gestion des résidus de chantier en Outaouais. La vision pour 2026 est de promouvoir la construction écoresponsable par l'innovation "pas-à-pas" et un changement de culture durable.

Le CREDDO coordonne des ateliers thématiques (ex: déconstruction, tri en chantier) et des webinaires pour lever les freins réglementaires et identifier de nouveaux débouchés pour les matières difficiles à valoriser (gypse, plastique, verre).

Les co-bénéficiaires sont environnementaux et économiques :

- Détournement des sites d'enfouissement en augmentant le recyclage du bois et des granulats.
- Innovation industrielle par le développement de nouvelles filières de valorisation locale.

- Lutte climatique par l'estimation et la réduction des gaz à effet de serre associés à la gestion des résidus de construction.

Trois projets d'écoconception d'emballages alimentaires à la Capitale-Nationale

Partenaires: CRE Capitale-Nationale, Transformateurs alimentaires et restaurateurs de la région de la Capitale-Nationale, l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF), Québec International, le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ), Créneau Aliments Santé et le CRE de la Montérégie.

Période : 2025 à 2026

Écotransformation des emballages alimentaires (2025); Écoemballage des restaurateurs de Québec (2025); Écoconception d'emballages pour des transformateurs alimentaires de Québec (2025-2026)

Entre 2025 et 2026, le CRE Capitale-Nationale a mené trois projets d'accompagnement auprès d'entreprises bioalimentaires et de restauration de la région de Québec afin de réduire l'impact environnemental des emballages et de favoriser l'adoption de solutions écoresponsables. Au cours de ces projets, 9 entreprises bioalimentaires (transformateurs alimentaires et restaurateurs) ont été accompagnées à travers des démarches d'écoconception, d'analyse d'emballages et d'intégration de solutions réutilisables ou recyclables.

Ces initiatives ont permis des changements concrets de catégories d'emballages, notamment l'adoption d'emballages réutilisables, recyclables et/ou produits localement. Les retombées estimées représentent plus de 22 tonnes de matières premières et de matières résiduelles évitées annuellement, ainsi que plus de 32 000 \$ d'économies d'opération par année pour les entreprises participantes.

Les projets ont également mené à la création de plusieurs outils de transfert de connaissances, dont un guide en éco transformation des emballages alimentaires comprenant un arbre décisionnel visant à faciliter la prise de décision des transformateurs alimentaires dans leurs choix d'emballages, ainsi qu'une boîte à outils en écoconception destinée aux restaurateurs.

Conclusion

La Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029 représente une opportunité pour le Canada de repenser son modèle de développement en intégrant pleinement les principes de circularité, sobriété et protection des écosystèmes.

Dans ce mémoire, le RNCREQ propose des mesures pour protéger les écosystèmes et rétablir la confiance envers le gouvernement (en supprimant les dérogations du projet de loi C-5), améliorer la durabilité agricole, promouvoir l'efficacité énergétique, intégrer des cibles pour les infrastructures vertes, lutter contre les espèces envahissantes, encourager l'écoconception et soutenir l'économie circulaire locale.

Les exemples portés par les CRE démontrent qu'une approche axée sur l'économie circulaire, la réduction des déchets, la protection des milieux naturels et l'efficacité énergétique génèrent des bénéfices concrets : réduction des émissions de GES, création d'emplois locaux, résilience des communautés et amélioration de la qualité de vie.

Le Canada doit prioriser ces leviers plutôt que de miser sur une croissance économique qui menace les écosystèmes et aggrave les inégalités. Le développement durable se construit par des actions cohérentes, ambitieuses et ancrées dans les réalités territoriales ; en diversifiant et augmentant le nombre des projets portés par ses politiques en développement durable, le gouvernement fédéral pourra non seulement atteindre ses cibles, mais aussi construire une société plus équitable et résiliente.

Récapitulatif des recommandations

Recommandation 1

Qu'aucun projet normalement soumis à une consultation publique en vertu de la réglementation environnementale n'y échappe, afin de renforcer la confiance du public envers le gouvernement (objectif 1.1 de la SGDD 2026-2029) et de préserver l'intégrité du processus démocratique.

Recommandation 2

Ajouter à l'objectif 2.2 des cibles et indicateurs portant sur la protection des écosystèmes qui soutiennent les activités agricoles canadiennes, notamment les pratiques agro-environnementales.

Recommandation 3

- Favoriser l'adoption des principes suivants dans l'encadrement réglementaire des pratiques agricoles :
 - Que les activités de conservation, compte tenu de leur bénéfice pour la productivité agricole, soient considérées comme activité agricole ne nécessitant pas le dézonage, à moins qu'il ne s'agisse d'un zonage conservation.
 - Favoriser les mesures réglementaires permettant que le morcellement d'un lot de terre agricole soit autorisé aux fins de conservation, via l'acquisition par un organisme de conservation reconnu.
 - Créer un zonage de type conservation / préservation de la biodiversité en territoire agricole.
 - S'assurer que l'acte de conseil et l'acte de vente des pesticides soient séparés.
- Favoriser les pratiques agro-écologiques suivantes :
 - Reconnaître la valeur écologique des friches en territoire agricole.
 - Établir une réglementation claire permettant de mesurer les bandes riveraines, et s'assurer que ces bandes soient appliquées grâce à des incitatifs.
 - Encourager la mise en place d'un couvert végétal enraciné et vivant durant l'hiver.
 - Appliquer de bonnes pratiques de protection de la connectivité écologique telles que celles recommandées dans le Guide du CRE Mauricie.
- Favoriser les pratiques de protection de l'eau suivantes :
 - Que l'ouverture de nouvelles parcelles agricoles fasse l'objet d'une évaluation des impacts cumulatifs de cette nouvelle culture sur le bassin versant.
 - S'assurer qu'un bilan phosphore soit effectué annuellement pour toutes les exploitations.
 - Renaturaliser les cours d'eau en milieu agricole qui ont été linéarisés / rectifiés.

Recommandation 4

Appliquer la tarification dynamique des ressources énergétiques afin que les industries et les grands utilisateurs privés payent un juste prix pour leur importante consommation tout en protégeant les ménages démunis.

Recommandation 5

Encourager l'actualisation du code du bâtiment de chaque province avec les meilleures pratiques en termes d'efficacité énergétique.

Recommandation 6

Mettre en place les mesures suivantes concernant les transports :

- Mettre en place une norme Véhicules Zéro émissions robuste protégée des mécanismes qui empêcheront un retour en arrière.
- Interdire la publicité des véhicules à essence dès que possible, en échos à la campagne Renversons la tendance d'Équiterre à laquelle le CRE Montréal a participé.
- Mettre en place des campagnes promotionnelles importantes pour mettre en valeur les avantages des véhicules électriques.
- Mettre en place des campagnes de promotion, d'éducation aux autres modes durables et d'accompagnement au changement de comportement comme Cyclistes avertis de Vélo Québec, ou le Bon Mouv' du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)
- Mettre en place des moyens facilitant l'autopartage.
- Effectuer des investissements majeurs dans les transports en commun urbains et interrégionaux afin de rattraper le déficit de maintien des infrastructures et développer les services.

Recommandation 7

Renforcer et diversifier les mesures permettant d'atteindre la cible de carboneutralité que le Canada s'est fixée, notamment en bonifiant le Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRE), l'outil de planification stratégique qui guide l'action climatique nationale, notamment en :

- Intégrant une analyse rigoureuse des bénéfices socio-économiques de l'action climatique dans tout exercice de planification.
- Structurant les communications publiques autour d'un récit mobilisateur et cohérent pour soutenir l'engagement citoyen et régional.
- Devançant la cible de carboneutralité à 2045, en cohérence avec les meilleures juridictions, l'inscrire dans notre corpus législatif et l'adopter par décret.

Recommandation 8

Inclure dans la SGDD 2026-2029 des cibles touchant le développement d'infrastructures vertes.

Recommandation 9

Renforcer la protection des écosystèmes sur les territoires sur lesquels le gouvernement fédéral a le contrôle en :

- Exigeant une évaluation régionale des impacts de la navigation sur le fleuve St-Laurent
- Appliquant à ses stratégies de transports maritimes le principe Réduire-transférer-améliorer (RTA)
- Arrimant cette activité avec les principes de sobriété et ses politiques de protection environnementale.

Recommandation 10

renforcer et diversifier les mesures visant à atteindre la cible de protection des espèces en péril plutôt que de la reculer dans le temps.

Recommandation 11

Renforcer et diversifier les mesures permettant l'atteinte des objectifs de conservation du territoire et de protection des espèces vulnérables.

Recommandation 12

que la SGDD 2026-2029 alloue une cible chiffrée à la prévention, détection et au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Recommandation 13

Que le gouvernement fédéral intervienne auprès des autorités États-Uniennes afin de s'assurer que le lac Memphrémagog soit protégé de la contamination en provenance du site d'enfouissement de Coventry au Vermont, au nom du principe de précaution.

Recommandation 14

Conserver dans la SGDD des cibles visant spécifiquement l'écoconception et la diminution des plastiques à usage unique.

Recommandation 15

Soutenir les projets locaux favorisant la circularité de l'économie dans chaque province.

Recommandation 16

Afin de mieux protéger les canadien-nes contre la toxicité des déchets importés des États-Unis :

- Appliquer aux importations vers le Canada la proposition d'interdiction d'exportation de DD et MRD vers les pays tiers.
- Appuyer sur une étude scientifique le choix de la valeur-seuil de concentration d'arsenic considérée comme dangereuse. Cette étude devrait comprendre une revue de littérature des plafonds et normes existant ailleurs dans le monde.
- Évaluer les possibilités de réduire sur le lieu même de leur production la concentration en arsenic des concentrés complexes afin de diminuer les risques liés à leur transport, aux manipulations de transbordement, et à leur valorisation en fonderie.

Bibliographie

CRE Bas-Saint-Laurent. [Boîte à outils biomasse forestière](#).

CRE Mauricie (2025). [Guide de bonnes pratiques -connectivité écologique en milieu agricole](#).

Environnement et changement climatique Canada (2022). [Plan de réduction des émissions pour 2030](#).

Équiterre. [Renversons la tendance](#).

Équiterre. [Roulons électrique](#).

Gouvernement du Canada. [Partager et visionner des idées : Version préliminaire de la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029](#).

Gouvernement du Canada (2022). [Plan de réduction des émissions pour 2030](#).

Gouvernement du Canada. [Rapport d'étape de 2025 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026](#).

Gouvernement du Canada. [Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes](#).

GRAME. [Le bon mouy'](#).

RNCREQ (2026). [Consultation sur le nouveau cadre réglementaire agricole - Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales](#).

RNCREQ (2025). [Commentaire sur la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité](#).

RNCREQ (2024). [Commentaire sur les Modifications réglementaires sur les prélèvements d'eau et la gestion des pesticides et du phosphore par les exploitants agricoles](#).

RNCREQ (2024). [Mémoire : Le territoire et les activités agricoles du Québec - volet 2](#).

RNCREQ (2023). [Consultation sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire \(OGAT\)](#).

RNCREQ (2023). [Modifications proposées au Règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses](#).

RNCREQ. [Verdissement dans les ICI](#).

Parlement du Canada. [Projet de loi C-5, Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada](#).